



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

DÉCISION DU BUREAU N°25_048_B

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025
À 10 H 30 AU TEMPLE SUR LOT

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	17	17

Date de la convocation : 21 novembre 2025

Secrétaire de Séance : Pierre SICAUD

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE		
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Gérard RÉGNIER	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTA	X	P
Délégués		
Yann BIHOUËE		
Thierry BOZZELLI		
Thierry BROUILLARD		
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Jean-Jacques CAMINADE		
Joël CHRÉTIEN	X	P
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG		
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Michel LAVILLE	X	P
Jean-Louis MOLINIÉ		
Pascal MOURGUES	X	P
Alain PASCAL	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ		

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION du BUREAU n° 25_048_B

Objet : Convention de fourniture d'eau entre le Syndicat EAU47 et le Syndicat Mixte de Production et de Distribution d'Eau Potable du Quercy de Serres (SM QPS)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2224-7 et suivants relatifs au service de l'Eau Potable ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1^{er} juillet 2025 ;

VU le contrat de délégation de service public d'eau potable de Nord Séoune, confié à VEOLIA effectif au 1^{er} janvier 2016 et arrivant à terme au 31 décembre 2027 ;

VU le contrat de délégation de service public d'eau potable du Syndicat Mixte de Production et de Distribution d'Eau Potable du Quercy de Serres, confié à SAUR, effectif au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 7 ans ;

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, financières et juridiques de cette relation quadripartite, dans le cadre de la réorganisation territoriale de la compétence eau potable (le regroupement du SMP Quercy Pays de Serre avec les syndicats de distribution de la Région de Bourg de Visa et de la Région de Lauzerte)

CONSIDERANT que le SMP QPS accepte de vendre de l'eau en gros à EAU47 pour les besoins de distribution sur l'ancien territoire de Nord Séoune ;

Sur proposition de Madame la Présidente,

**et après en avoir délibéré,
le Bureau syndical,**

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE la conclusion de la convention relative à la fourniture d'eau en gros pour l'alimentation des communes de Valeilles, Roquecor, St Amans du Pech et Saint Beauzeil avec le Syndicat Mixte de Production et de Distribution d'Eau Potable du Quercy de Serres, selon le projet de convention annexé à la présente décision ;

DONNE POUVOIR à Madame la Présidente pour signer la présente décision ainsi que la convention et en assurer son exécution.

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Pierre SICAUD